

## COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

4<sup>e</sup> séance – 20 septembre 2023 - 15 h 05 à 17 h 54  
Salle Mont-Bleu, 1<sup>er</sup> étage / Vidéoconférence  
Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau

### PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

#### PRÉSENCES :

##### Membres

Bettyna Bélizaire - Présidente et conseillère municipale  
Edmond Leclerc - Vice-président et conseiller municipal  
Denis Girouard - Conseiller municipal  
Marilyn Bergeron – Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais  
Julie DeCourval – Loisir sport Outaouais  
Stéphane Lacasse – Centre de services scolaire des Portages-de-l’Outaouais  
Éric Thibault – Membre citoyen

##### Secrétaire

Élaine Déry – Coordinatrice aux commissions et comités – DG

##### Ressources internes

Sébastien Vallée – Directeur – SLSDC  
Mychelle Vaive – Cheffe de service – Développement des communautés – SLSDC  
Caroline Séguin – Cheffe de section – Soutien et relations avec la communauté – SLSDC  
Alexandre Pirsch - Coordinateur à l’analyse et recherche – SLSDC  
Véronique Leduc – Adjointe administrative aux commissions et comités – DG  
Chantal Blais – Adjointe administrative aux commissions et comités – DG  
Marie-Noëlle St-Pierre – Cheffe de service – Direction - SLSDC  
Christian Riopel – Directeur adjoint - SLSDC  
Jean-Christophe Gandubert – Chef de section – Planification et développement des communautés - SLSDC  
Frédérique Delisle – Conseillère politique – Cabinet de la mairie

#### ABSENCES :

Benjamin Dumont – La Saga maison des jeunes  
Érik Breton - Membre citoyen

---

#### 1. Constatation du quorum et mot de bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue à tous. Elle souhaite également la bienvenue aux nouvelles membres du *Bureau des comités et commissions* qui soutiendront dorénavant les travaux de la Commission : Élaine Déry, coordinatrice, et Chantal Blais, adjointe administrative, ainsi qu’au conseiller Denis Girouard qui siègera dorénavant à la Commission en remplacement de Tiffany-Lee Norris Parent récemment nommée à la nouvelle Commission sur la sécurité publique.

Elle mentionne la démission de Ndeye Sine, membre citoyenne, en date du 18 septembre 2023. Ce départ porte à deux les postes à pourvoir au sein de la Commission.

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 15 h 05.

#### 2. Adoption de l’ordre du jour

Une demande d’ajouter une présentation intitulée « *L’activité physique par excellence!* » a été reçue. Elle est inscrite au point Varia de l’ordre du jour.

Il est également proposé de déplacer le point 9 au point 5 et de décaler les autres points.

*Il est proposé par Edmond Leclerc  
Appuyé par Éric Thibault*

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée

**3. Dépôt et suivis du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023**

Aucun suivi n'est à faire en ce qui concerne les sujets abordés lors de la séance.

**4. Période de questions citoyennes**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

**5. Tarification du camp de jour de la ville**

Le document *PowerPoint* « *Tarification du camp de jour de la Ville* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé au préalable.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte (Mandat découlant des dernières études budgétaires pour la tarification des camps de jour);
- Objectifs de la rencontre (Présentation sommaire des travaux; convenir où concentrer les efforts pour augmenter le nombre de places de camps de jour; recommander une tarification pour l'inscription au camp de jour municipal);
- Plan de la rencontre :
  - Présenter les travaux en cours;
  - Proposer un scénario pour recommandation;
- Présentation des scénarios sur la tarification incluant la question de l'accessibilité financière :
  - Scénario # 1 - Augmentation de 3 % annuellement pour les trois prochaines années;
  - Scénario # 2 - Vers un 50-50 en 2026;
  - Scénario # 3 - Augmentation de 3 % pour l'an 1 et augmentation vers un 50-50 sur 2 ans;
  - Méthode alternative : Scénarios 4-5-6 - Coûts pour offrir les camps et coûts additionnels pour offrir le service de garde;
  - Scénario # 4 - % contribution basée sur les coûts des services;
  - Scénario # 5 - Prix unique pour le service de base et le service de garde (abolition des deux tarifs distincts);
  - Scénario # 6 Hybride : 2024 : scénario 4 - % contribution basée sur les coûts des services; 2025 et 2026 : scénario 5 - Prix unique pour le service de base et le service de garde;
- Avantages et désavantages de chacun des scénarios;
- Prochaines étapes;
- Suggestion d'une recommandation.

De façon résumée, l'objectif est de faire un rattrapage dans la tarification des camps de jour et de parvenir à se doter d'une projection de viabilité quant aux revenus générés, et cela, en fonction des places qu'il est possible d'avoir en lien avec les locaux ainsi que les ressources humaines disponibles. Le retrait suggéré des contraintes de quantité dans les programmes d'accessibilité fait en sorte que la clientèle plus vulnérable vivra moins l'impact de la hausse tarifaire proposée. De plus en plus de gens se qualifieront. Cela permettrait de donner deux semaines gratuites aux enfants de familles sous le seuil de pauvreté, ce qui leur ferait bénéficier d'un total de six ou sept semaines au lieu de deux. La Ville se priverait de revenus d'environ 15 000 \$. L'accessibilité ne doit pas être envisagée uniquement de manière financière; elle doit aussi l'être sur le plan humain. Pour ce faire, il faut s'assurer de bien soutenir les partenaires communautaires dans les programmes à travers des camps de jour qui sont accessibles; importance de les soutenir dans les milieux de vie. On souligne qu'une place développée dans le communautaire dessert fréquemment mieux les clientèles vulnérables qu'une place développée à la Ville. Il est donc plus avantageux de travailler à bien outiller le milieu communautaire.

Une analyse de l'ensemble des programmes d'accessibilité au-delà du volet des familles sous le seuil de la pauvreté sera éventuellement proposée afin d'établir les modalités possibles en vue de formuler une proposition au cours de la prochaine année.

Avant de discuter de la recommandation d'un scénario, on propose une réflexion sur les questions suivantes : est-ce que la réponse de la Ville est adéquate actuellement? Où les efforts devraient-ils être concentrés?

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés :

- On demande de clarifier ce que signifie le retrait des contraintes en termes d'accessibilité? Les programmes ne sont jamais utilisés à 100 %. Malheureusement, il arrive fréquemment de ne pouvoir donner des places en raison de la contrainte des deux semaines.
- On demande si l'accessibilité est fermée. Dans l'éventualité où les gens ont atteint le seuil, peuvent-ils bénéficier d'une exception? Présentement, le bloc fermé est de deux semaines, par la suite les gens bénéficient de l'accessibilité financière.
- Est-ce qu'une famille qui fait légèrement au-dessus du seuil sera pénalisée? On se fie au seuil de pauvreté établi pour tracer la limite.
- On se dit préoccupé par le fait qu'il s'agisse d'une augmentation de tarif sans une augmentation de service. L'impact minimal sur le budget global incite à demander si cette augmentation aide vraiment les citoyens. Les efforts devraient-ils être concentrés sur l'augmentation des places dans les camps de jour? Il manque de l'information afin d'aller de l'avant avec des modifications tarifaires. Y a-t-il un manque de communication empêchant de combler les places disponibles? Quel est le niveau de flexibilité de la Ville pour appliquer ce retrait des contraintes?
- Parallèlement aux hausses tarifaires, il est important d'encourager les partenaires à offrir plus de places. Un organisme pourrait bénéficier d'un soutien de 15 000 \$ pour offrir un camp de jour au lieu de 7 000 \$.
- Combien d'enfants sur le territoire sont issus de familles sous le seuil de la pauvreté? Quelle part de cette portion pourrait potentiellement avoir accès aux camps de jour?
- On mentionne qu'il est bien et légitime d'offrir six semaines. Cependant, il faut établir un seuil, car une famille peut avoir un faible revenu sans nécessairement être sous le seuil de la pauvreté. Est-ce que ce type de situation a été analysée? 5 % pourraient vraiment avoir un impact assez important pour ces familles-là.

Le scénario 5 est recommandé. Ce scénario est le plus avantageux; il offre le moins de désavantages. Celui-ci propose un prix unique pour le service de base et le service de garde. Les tarifs pour les familles résidant à Gatineau sont haussés à 130 \$ pour 2024; 135 \$ pour 2025 et 140 \$ pour 2026. Ces hausses permettent d'atteindre un ratio de 50 % parents et 50 % Ville au cours des trois prochaines années. 45 % des familles ne vivront aucune augmentation des tarifs tandis que 55 % des familles vivront une augmentation importante de ceux-ci dès 2024.

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés :

- L'enjeu du scénario 5 est une hausse importante en considérant le tarif de base et celui du service de garde combinés;
- Il faut conscientiser le conseil municipal au besoin de plus de budgets en 2024;
- On présente un scénario 6c hybride qui propose d'étaler les hausses sur cinq ans au lieu de trois ans. Ce scénario comporte les mêmes avantages que le scénario 5. Il amenuise les impacts sur les 55 % des familles touchées par les hausses tarifaires. Le principal inconvénient de celui-ci est de retarder de deux ans l'atteinte du ratio du 50 / 50, soit en 2028. En résumé : 2024 à 2027 : scénario 4 % contribution basée sur les coûts des services; 2028 : scénario 5 - Prix unique pour le service de base et le service de garde. Les tarifs pour les familles résidant à Gatineau sont haussés à 134 \$ pour 2024; 138 \$ pour 2025, 142 \$ pour 2026, 147 \$ pour 2027 et 150 \$ pour 2026.

Cette proposition rallie tous les membres qui sont prêts à la recommander au conseil municipal.

### **Recommandation**

**CONSIDÉRANT QU'UN** scénario se distingue, parmi les options analysées, en préconisant un prix unique pour le service de base incluant le service de garde (abolition de 2 tarifs distincts) pour les camps de jour municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce scénario prend en compte les tendances du marché actuel, les nouvelles réalités parentales et adopte une approche du partage des dépenses;

**La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire recommande au conseil :**

**CLSDC-2023-05**

- d'adopter le scénario 6c hybride de tarification des camps de jour de la Ville, lors de l'étude du budget 2024;
- d'octroyer, lors de l'étude budgétaire, une somme supplémentaire au Cadre de soutien au développement des communautés pour permettre de bonifier le financement des camps de jour actuellement soutenus, jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par camp de jour, et d'accepter de soutenir de nouveaux camps de jour.

*Il est proposé par Bettyna Bélizaire*

*Appuyé par Edmond Leclerc*

**Recommandée**

*Pause à 16 h 36 de 16 44*

**6. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**

Le document PowerPoint « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – PAFIRSPA » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé au préalable.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte (Lancement d'un appel de projets dans le cadre d'une nouvelle phase du PAFIRSPA doté d'une enveloppe budgétaire de 300 M\$; le Programme entre en vigueur à la date de son autorisation par le Conseil du trésor et se termine le 31 mars 2024; en fonction de son poids démographique, soit 3,32 % de celui de la province, Gatineau serait légitimement éligible à 9,9 M\$ en subvention sur l'enveloppe totale de 300 M\$; si le projet d'infrastructure sélectionné offre un rayonnement régional, avec aucun équipement comparable en Outaouais, la proportion démographique passe à 4,7 % et une cible légitime se situerait alors à 14 M\$);
- Objectifs de la présentation (Présenter une stratégie basée sur un effet de levier afin de maximiser le niveau de subvention au programme PAFIRSPA pour Gatineau; obtenir une recommandation de la Commission pour une demande de subvention au PAFIRSPA);
- Stratégie proposée (Soumettre une seule demande de subvention pour un projet majeur priorisé par le conseil municipal et dont le financement est déjà attaché; le projet du Complexe sportif de l'Ouest : 1. seul qui permettrait l'obtention du maximum de 20 M\$ en subvention; 2. projet qui combine des installations sportives et communautaires; 3. seule infrastructure de ce genre en Outaouais);
- Envisager l'effet de levier – Réinvestir dans le Plan d'intervention (Envisager l'effet de levier qu'une subvention de 20 M\$ pourrait avoir sur le financement des projets priorisés, mais non financés au Plan d'intervention; des fonds municipaux dédiés au projet du Complexe sportif de l'Ouest épargnés, grâce à la subvention, pourraient devenir disponibles pour réaliser d'autres projets prioritaires en infrastructures récréatives, sportives et communautaires).

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés :

- La présentation est à titre informatif seulement;
- Le projet des quatre glaces n'est pas entièrement financé. S'assurer que dans les 20 millions, de l'argent ne sera pas utilisé ailleurs;
- On perçoit mal l'effet de levier; dans les faits, il n'y aura pas plus d'infrastructures;
- Est-ce qu'on met tous nos œufs dans le même panier? Prend-on un risque? Le projet est multidisciplinaire et déjà ficelé. On présume qu'il pourra augmenter les chances d'aller chercher davantage en subvention. C'est ambitieux, mais on se donne une chance;
- On pense qu'il n'est pas impossible d'aller chercher ce financement. On souligne l'importance de la collaboration avec les centres scolaires. Quelle sera la stratégie de collaboration? Des discussions sont en cours sur des ententes de partage d'installations. Le Complexe sportif de l'Ouest fait partie des équipements qu'on souhaite mutualiser à coût nul. Beaucoup d'ouverture. La date butoir pour présenter des projets est décembre 2023;
- Est-ce que le montant pourrait être moindre que les 20 millions? La subvention est, en effet, modulable;
- Pourquoi le CLSDC fait-il la demande? Pourquoi la Commission ne peut pas faire de recommandation? Une recommandation pour déposer une subvention ne relève pas de la Commission. Celle-ci sera faite directement au conseil municipal.

## 7. Plan d'investissement communautaire 2023 et liste 2024

Le document PowerPoint « *État de situation du Plan des investissements communautaires (PIC)* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé au préalable.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Processus de planification (Rendu à l'étape de la mise en chantier);
- Objectifs de la présentation (Présenter un état de situation du Plan des investissements communautaires (PIC) et un aperçu pour 2024);
- Plan des investissements communautaires (État de situation des projets – Carnet de commandes au 18 août 2023);
- Aperçu du Plan des investissements communautaires 2024;
- Processus de planification (Rendu à l'étape du développement des plans concept et des estimations);
- Volets – Plan d'investissements – Volet maintien (PIVM);
- Évaluation des coûts (Service des infrastructures prépare une évaluation *classe D* pour les différents projets soumis par le SLSDC; par la suite, une sélection officielle sera faite par le SLSDC, selon les budgets et les capacités de réalisation; certains projets des années antérieures nécessitent un ajustement de leurs budgets. Les montants requis pour permettre la réalisation de ces projets seront pris dans le PIC 2024);
- Projets en évaluation de coûts par ordre de priorité.

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés :

- Quels sont les critères pour la priorisation des projets? Un gabarit de formulaire existe; des éléments sont identifiés dans le plan directeur qui permettent de donner un pointage pour chacun des projets et ainsi de prioriser;
- Qui présente les projets? Les projets ont diverses provenances (citoyens, élus, équipes du SLSDC, travaux publics, inspecteurs des structures de jeux, requêtes faites au 311, etc.). Le PIC n'est pas pour de nouveaux projets. Il est axé sur le maintien des infrastructures existantes; les éléments de sécurité influencent le niveau de priorisation.

## 8. Mise à jour du plan d'intervention – 10 millions

Le document PowerPoint « *Plan d'intervention en infrastructures récréatives, sportives et communautaires* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé au préalable.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte (Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires adopté en 2022; le Plan d'intervention du Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires est présenté en comité plénier également en 2022; les priorités du Plan d'intervention s'étalent sur 10 ans (2023-2032); projets de développement en infrastructures totalisant 406,5 M\$, en plus des 216 M\$ déjà engagés pour les 4 glaces et la palestre);
- Objectifs de la présentation (Retour sur le Plan d'intervention ainsi que sur les critères de la grille d'analyse et de priorisation des projets; présenter une liste réactualisée des projets sur un horizon 2024-2026 en fonction d'un budget potentiel de 10 000 000 \$ ; obtenir une recommandation de la Commission sur les projets à prioriser);
- Retour sur le Plan d'intervention (projets priorisés sur 10 ans et présentés en 2022) :
  - Volet 1 – Parcs et espaces verts;
  - Volet 2 – Centres communautaires;
  - Volet 3 – Terrains sportifs extérieurs;
  - Volet 4 – Aquatique;
  - Volet 5 - Terrains sportifs intérieurs;
  - Volet 6 – Plein air urbain;
  - Volet 7 – Surfaces glacées;
- Retour sur les critères de priorisation (Grille d'analyse des projets);
- Plan d'intervention révisé 2024-2026 (Liste réactualisée des projets proposés par volets);
- Constats (Projets prévus dans chacun des sept volets du PDIRSC; rattrapage dans le secteur ouest amorcé; plusieurs secteurs touchés; partenariats potentiels pour en faire plus; décision de transférer certains projets dans le PIVM et dans le plan d'investissement communautaire (PIC) comme: Aménagement de deux parcs canins de proximité par année; piscines extérieures);
- Recommandations.

*Edmond Leclerc quitte la rencontre à 17 h 31. Le quorum est maintenu.*

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés :

- On souligne l'importance de la marche et ses bienfaits. On mentionne que lorsque les sentiers multiusages sont recouverts de neige, ils représentent des infrastructures inutilisables en hiver. On répond que cela relève plutôt de l'entretien. Cette question est liée au souhait de revoir la politique parapluie. L'accessibilité à l'activité physique au sens large interpelle d'autres commissions ainsi que d'autres services; elle représente un sujet de travail intercommissions;
- On dit que, de façon générale, les projets d'infrastructures ont également une importance et qu'ils apportent aussi des bienfaits.

### **Recommandation**

**La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire recommande au conseil municipal :**

#### **CLSDC-2023-06**

- d'accepter la liste révisée des projets du Plan d'intervention préparée par l'administration pour un montant de 10 000 000 \$ répartis sur un horizon de 2 ans, 2024 et 2025;

#### **CLSDC-2023-07**

- de prioriser l'ajout d'un centre communautaire dans l'ouest, à compter de 2026 pour un montant de 4,4 M\$, advenant que des fonds supplémentaires deviennent disponibles.

*Il est proposé par Denis Girouard*

*Appuyé par Éric Thibault*

### **Recommandée**

## **9. Plan directeur des parcs Fontaine et Central**

Aucun document n'accompagne cette présentation.

Une mise à jour est faite sur ces dossiers. Le travail est à l'étape de validation des deux plans directeurs d'aménagement des parcs Fontaine et Central. Il est possible d'aller consulter les propositions des plans sur le site Internet de la Ville. Des consultations publiques ont eu lieu. Les prochaines étapes consistent à colliger les informations. Par la suite, il y aura adoption du plan directeur au conseil municipal vers la fin de l'année 2023 ou au début de 2024. Le financement restera à trouver.

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés :

- On demande si les consultations ont été faites uniquement auprès des citoyens ou si la direction de l'école de quartier a été incluse pour le parc Fontaine. Les écoles ont été consultées ainsi que les élèves. L'école de la Cité a aussi participé afin de s'assurer qu'elle pourra utiliser le parc.

## **10. Varia**

La présidence avise que la présentation prévue au point Varia est reportée en raison du manque de temps. Le SLSDC s'engage à faire un suivi auprès du présentateur.

## **11. Prochaine séance : 22 novembre 2023**

La prochaine séance de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire est prévue le 22 novembre 2023.

## **12. Levée de la séance**

*Il est proposé par Éric Thibault*

*Appuyé par Denis Girouard*

*Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 17 h 54.*

Adoptée

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENTE BETTYNA BÉLIZAIRE	COORDONNATRICE ÉLAINE DÉRY